

La Fédération Nationale SUD Santé Sociaux suit avec une attention particulière la situation de la **polyclinique des Chênes d'Aire-sur-l'Adour** (40).

Le projet de rachat de la polyclinique par le groupe Clinifutur était conditionné, selon la Direction, à un projet social négocié avec les deux organisations syndicales présentes dans l'Établissement (SUD, majoritaire, et CGT). La CGT a signé l'accord. Compte tenu des concessions inacceptables imposées au personnel, SUD a fait valoir son droit d'opposition, comme l'y autorise le cadre légal.

Voulant contourner l'obstacle, la Direction de la polyclinique s'est délibérément placée dans l'illégalité en organisant un référendum pour « valider » cet accord. 69 salariés, à l'appel de la Direction et de la CGT, ont accepté les restrictions imposées, 64 autres ont dit non, soutenant ainsi la position de SUD pour qui un autre accord, plus favorable, reste possible. La Direction a cherché par tous les moyens, y compris en organisant trois référendum successifs, à arracher ce résultat.

Soulignons la très forte participation (137 votants sur 141 salarié-es) qui témoigne, il faut s'en féliciter, qu'au-delà du désaccord, les personnels sont fortement mobilisés sur le devenir de leur établissement, leurs salaires, l'emploi et les conditions de travail.

Le référendum n'avait pas pour but de demander aux personnels de dire oui ou non à Clinifutur, le repreneur potentiel, mais portait sur l'accord lui-même. Cet accord ayant été frappé d'opposition, la loi prévoit qu'il est réputé non écrit. En conséquence, la Fédération Nationale SUD Santé Sociaux en conteste à la fois l'organisation et le résultat. La Fédération SUD Santé dénonce le climat de pressions, de chantage (salaires qui ne seraient pas versés si le NON l'emportait) et de violence qui a entouré l'organisation et le déroulement de ce vote. La Déléguée Syndicale SUD Santé Sociaux a personnellement été menacée par téléphone par un responsable médical. Rien ne peut justifier cette violence dirigée vers une Déléguée Syndicale et les salarié-es qu'elle représente. Une plainte a été déposée en gendarmerie et la Fédération Nationale n'exclue pas d'y donner les suites judiciaires adaptées.

Sur le fond du dossier, il appartient désormais à la Direction de la polyclinique de réenclencher le processus de négociation pour parvenir à un nouvel accord susceptible d'être approuvé par les deux organisations syndicales, le personnel et le repreneur, qu'il s'agisse de Clinifutur ou d'un autre.

La situation de la polyclinique d'Aire sur l'Adour, au jeu du Monopoly® du secteur lucratif, démontre qu'une fois de plus se sont les salarié-es qui se retrouvent les victimes d'actionnaires qui n'ont qu'une seule préoccupation pour l'avenir: celle de leurs dividendes.

A Paris le 26 octobre 2015.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux
Jean VIGNES secrétaire fédéral

Suivi du dossier : Jean Louis Rotter, secrétaire fédéral, 06 19 39 43 60

